



LA LABELLISATION CED, UNE DEMARCHE DE PROJET

Plus qu'un label, CED est avant tout un réseau dynamique qui accompagne ses centres dans une démarche de progrès. Cette dernière vise à mettre en cohérence, les pratiques pédagogiques, la gestion environnementale et l'implication du centre dans le tissu local autour d'un projet pluriannuel, structurant et participatif.

La rédaction du dossier est avant tout un outil pour vous accompagner tout au long de la construction de votre projet. C'est donc un document de travail dont l'exigence n'a de but que de vous stimuler dans votre processus de construction. Vous devez renseigner tous les cadres, vous avez également la possibilité d'ajouter des documents complémentaires en annexe du dossier.

La démarche de projet en tant que **démarche**, est une façon de faire, une façon de travailler. Elle nécessite une capacité de recul et de « projection », c'est-à-dire de vision d'avenir que l'on se donne. La démarche de projet doit être collective et à l'échelle de votre territoire.

L'intérêt est d'une part d'avoir cette démarche en interne pour mobiliser les personnels autour d'un projet fédérateur qui donne sens à vos actions, et d'autre part d'être à l'écoute des projets qui se dessinent sur votre territoire, afin de trouver votre place en tant qu'acteur et d'être en mesure de proposer des services adaptés aux besoins locaux.

La démarche de projet est une démarche de progrès, d'innovation, de création et de mobilisation. Les objectifs poursuivis par la mise en œuvre des actions sont affichés. Les impacts des actions sont évalués et rendus publics.

Elle donne des orientations et permet l'évolution de ces orientations pour s'adapter à l'évolution des contextes. C'est une démarche interactive, c'est-à-dire qu'à chaque étape, le projet se réadapte, tandis que l'objectif est conservé ou conforté.

La démarche est souvent aussi importante que le projet lui-même, car c'est elle qui crée la dynamique. Elle doit être participative ce qui nécessite des capacités d'écoute et de dialogue de tous les acteurs, une volonté de construire ensemble, et elle est source de développement.



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA CANDIDATURE

Le stage de porteur de projet (appelé garant CED) se tient chaque année la dernière semaine de septembre dans une structure labellisée.

Le dossier de labellisation CED doit être rempli par le centre candidat et par sa fédération de la façon suivante :

- **Le livret 1** comprend une présentation de la structure et l'état des lieux. Ensuite, nous vous invitons à partager cet état des lieux et vos éléments d'analyse avec vos élus, vos équipes d'animation et votre fédération.
Cet état des lieux doit être renseigné sérieusement car il constituera le point de départ de votre projet. Cette photo à un instant t vous permettra de mesurer le chemin parcouru. Pour la partie sur la gestion environnementale, toutes les lignes doivent être renseignées notamment les indicateurs de consommation... Ce sont en général des calculs très simples, mais qui nécessitent que vous ayez toutes les données qui ne sont pas toujours présentes sur votre centre, donc il faut anticiper la récolte de ces données.
- **Le livret 2** concerne la partie projet. Il s'agit de structurer votre projet autour de deux (éventuellement trois) axes prioritaires que vous avez identifiés (conclusion du livret 1) et qui visent la mise en cohérence des actions éducatives, de la gestion environnementale et de l'implication du centre sur son territoire d'implantation. Vous pouvez vous appuyer sur la présentation proposée mais aussi construire vos propres outils.
- **Le livret 3** c'est le plan d'actions. Vous pouvez créer vos propres « tableaux de bord » : fiche action, tableau de synthèse, programme d'actions avec calendrier... Cet outil sera à construire au fur et à mesure du déroulement du projet et servira de support à **l'évaluation annuelle**. Pour votre demande de labellisation, nous vous demandons de présenter uniquement les fiches actions de la première année de mise en œuvre de votre projet.
- Les **annexes** sont des compléments au dossier mais ne remplacent pas une partie de celui-ci. Les annexes doivent être signalées dans la partie concernée et listées après le sommaire. Vous pouvez joindre tous les documents que vous souhaitez (document de présentation du centre, projet pédagogique, fiches d'activités, outils d'évaluation...).

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



CALENDRIER

- **Dernière semaine de septembre** : stage des porteurs de projet CED dits « garants »
- **Octobre à février** :
 - journée de travail sur site avec un accompagnant du groupe de pilotage national
 - travail sur l'état des lieux (livret 1)
- **Entre février et fin mars** : seconde visite sur site pour élaborer le diagnostic partagé et dégager les axes du projet
- **Mars avril (1^{ère} session) ou jusqu'octobre (2^{nde} session)** : travail sur le projet (livret 2)
- **Début mai ou début novembre** : date limite de réception des dossiers au confédéral
- **Début juin ou début décembre** : jury CED sur Paris

Les candidats au label sont convoqués l'après-midi de 14h00 à 18h00. Le projet est présenté par le garant et un représentant de la fédération départementale et le cas échéant par un représentant de l'association affiliée qui gère la structure.